



## Deménagement garde alternee

Par **Priscaï**, le **18/10/2021** à **17:52**

Bonjour,

Je suis séparée du père et j'ai la garde de notre enfant âgé de 3 ans. Nous avons un jugement pour la garde alternée. Je n'étais ni mariée ni pacsée. Actuellement je lui remets le petit le vendredi sur un lieu de rdv neutre et le récupère au même endroit le dimanche.

Dois-je l'informer de ma nouvelle adresse tout en sachant jusqu'à ce jour, que je me déplace sans avoir à changer lieu de rdv ?

Je vous remercie de votre retour.

Bien à vous.

Par **Tisuisse**, le **19/10/2021** à **07:10**

Bonjour,

Vous ne changez rien au jugement mais vous devez informer le papa de votre nouvelle adresse.